RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01474
Numéro SIREN : 813 102 860
Nom ou dénomination : ABB CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2017 sous le numéro de dépôt B2017/006941

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *NÎMES* Date : 18/05/2017

1018352

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/006941**
n°de gestion : **2015B01474**
n°SIREN : **813 102 860 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 18/05/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABB CONSULTING - Société par actions simplifiée
126 impasse Juvénal le Palatium Bureau N 28 30900 Nimes -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1018352

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

B 6941

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2016

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	18082015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ABB CONSULTING	126 IMPASSE JUVENAL IMMEUBLE LE PALATIUM 30900 NIMES
SIRET 8 1 3 1 0 2 8 6 0 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	Copie conforme de l'original LE PRESIDENT

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% : 0 — Bénéfice imposable à 15% : 11 119 — Déficit :

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% :

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15% :

PV à long terme imposables à 19% :

Autres PV imposables à 19% :

PV à long terme imposables à 0% :

PV exonérées (art. 238 quindecies) :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines ☐ — Pôle de compétivité ☐

Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers côtées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL SOGEXCOM - P. BENSAKOUN BP, N° 38033 - LE MERCURE 1740 AV. MARECHAL JUIN 30931 NIMES CEDEX 9 *Tél:* 04 66 04 25 00	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA	Date: 12/05/2016 Lieu NIMES Qualité et nom du signataire: AHMED BELBACHIR BOUCIF Signature PRESIDENT DE LA SAS
Tél:	

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Pour les S.A.R.L.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)
* SARL, tous les associés ;
* SCA, associés gérants ;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ;
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
AHMED BELBACHIER BOUCIF PRESIDENT DE LA SAS	100	2015	4 500		10 872		

H DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	5 715	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2016)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise Société ABB CONSULTING du 18082015

Adresse 126 IMPASSE JUVENAL IMMEUBLE LE PALATIUM 30900 NIMES au 31122015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	SEUIL NON ATTEINT	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❺)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2015 (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice 2015 ❿	11 119
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire PRESIDENT DE LA SAS
AHMED BELBACHIR BOUCIF

A NIMES le 12/05/2016

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2016

Désignation de l'entreprise Société ABB CONSULTING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 126 IMPASSE JUVENAL 30900 NIMES

Numéro SIRET * 81310286000018

Durée de l'exercice en nombre de mois * 5 — Durée de l'exercice précédent * 0

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122015 Net 3	Exercice N-1 clos le 00000 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	3 275	016 243	3 032	
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	3 275	048 243	3 032	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	7 576	070	7 576	
		Autres * (3)	072	347	074	347	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	33 298	086	33 298	
	Charges constatées d'avance *		092	389	094	389	
	Total II		096	41 610	098	41 610	
	Total général (I+II)		110	44 885	112 243	44 642	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	9 451	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	12 451	
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	600	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 17 653)	172	31 592	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	32 192	
	Total général (I + II + III)	180	44 642	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 3 275
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2016

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : Société ABB CONSULTING —

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2015	Exercice N-1 clos le 00000
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	37 358
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	37 358
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	14 837
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	76
	Rémunérations du personnel *		250	8 514
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	2 491
	Dotations aux amortissements *		254	243
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	26 161
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	11 197
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	78
	Charges exceptionnelle (VI)		300	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	1 668
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	9 451

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9 451	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	1 668	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345			
	Investissements outre-mer	344			350
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	11 119	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	11 119	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société ABB CONSULTING

31/12/2015

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABB CONSULTING

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	3 275	414		416	3 275	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	3 275	494		496	3 275	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502	243	504		506	243
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	243	574		576	243

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 16 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABB CONSULTING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 960
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	521
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : Société ABB CONSULTING 31/12/2015

Détail des Autres Imputations		

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABB CONSULTING — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 18082015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).

Mono-etablissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Période de référence	du	024 au	160	
Date de cessation			186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122015 N° SIRET 81310286000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABB CONSULTING

ADRESSE (voie) 126 IMPASSE JUVENAL IMMEUBLE LE PALATIUM

CODE POSTAL 30900 VILLE NIMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122015 N° SIRET 81310286000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABB CONSULTING

ADRESSE (voie) 126 IMPASSE JUVENAL IMMEUBLE LE PALATIUM

CODE POSTAL 30900 VILLE NIMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2015 5	Exercice N-1	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 032		3 032	
20100000 FRAIS ETABLISSEMENT	3 275		3 275	
28010000 AMORTISSEMENTS FRS ETABLISSEME	243-		243-	
TOTAL I	3 032		3 032	
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	7 576		7 576	
41100000 CLIENTS	7 576		7 576	
AUTRES CREANCES	347		347	
44567000 CREDIT DE TVA	247		247	
44586000 TVA DED SUR FNP	100		100	
DISPONIBILITES	33 298		33 298	
51210000 BANQUE PALATINE	30 298		30 298	
51280000 BQ PALATINE DEPOT CAPITAL	3 000		3 000	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	389		389	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	389		389	
TOTAL II	41 610		41 610	
TOTAL GENERAL	44 642		44 642	

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2015 5	Exercice N-1	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	3 000		3 000	
10100000 CAPITAL	3 000		3 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	9 451		9 451	
TOTAL I	12 451		12 451	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	600		600	
40810000 FOURNISSEURS - FFNP	600		600	
AUTRES DETTES	31 592		31 592	
42101000 AHMED BELBACHIR BOUCIF	4 500		4 500	
42101800 PRIME D'IMPATRIATION	2 250		2 250	
42820000 PROVIS° CONGES	549		549	
43100000 URSSAF	2 615		2 615	
43730000 KLESIA RETRAITE	779		779	
43740000 PREVOYANCE KLESIA	86		86	
43820000 CHARGES SUR PROVIS° CP	226		226	
44400000 IMPOT SOCIETE	1 668		1 668	
44571200 TVA COLLECTEE 20%	159		159	
44580600 BILAN TVA DEDUCTIBLE A REGUL	517		517	
44580700 TVA COLL A REGULARISER	513		513	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	76		76	
45510000 AHMED BELBACHIR BOUCIF	17 653		17 653	
TOTAL III	32 192		32 192	
TOTAL GENERAL	44 642		44 642	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2015 5	Exercice N-1	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	37 358		37 358	
70600400 PREST SERVICE EXO TVA	26 765		26 765	
70610000 PRESTATIONS DE SERVICES	10 592		10 592	
AUTRES PRODUITS	0		0	
75800000 PDT DIVERS	0		0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	37 358		37 358	
AUTRES CHARGES EXTERNES	14 837		14 837	
60640000 FOURNITURE DE BUREAU	25		25	
61300000 LOYER	1 171		1 171	
61400000 CHARGES LOCATIVES	18		18	
62260000 HONORAIRES	1 500		1 500	
62510100 HOTELS	897		897	
62510400 FRAIS DEPLACEMENTS - AVION	200		200	
62510500 FRAIS DE DEPLACEMENTS ALGERIE	10 872		10 872	
62700000 FRAIS BANCAIRE	154		154	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	76		76	
63120000 TAXES D APPRENTISSAGES	39		39	
63330000 FORMATION CONTINUE	37		37	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	8 514		8 514	
64100000 REMUNERATIONS	5 715		5 715	
64120000 PROVIS° CONGES PAYE	549		549	
64180000 PRIME D'IMPATRIATION	2 250		2 250	
CHARGES SOCIALES	2 491		2 491	
64500000 CHARGES SOCIALES	1 215		1 215	
64510000 URSSAF	2 615		2 615	
64520000 CHARGES/PROVIS° CP	226		226	
64530000 RETRAITE	779		779	
64540000 PREVOYANCE KLESIA	86		86	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	243		243	
68110000 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	243		243	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	26 161		26 161	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	11 197		11 197	
CHARGES FINANCIERES	78		78	
66160000 AGIOS INTERET	78		78	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 668		1 668	
69500000 IMPOTS SOCIETE	1 668		1 668	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	9 451		9 451	

ABB CONSULTING
SOCIETE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE C. 3 000
SIEGE SOCIAL : 126 IMPASSE JUVENAL
30 900 NIMES
RCS : NIMES B 813 102 860

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016

Le 30 Juin 2016, à 15 heures, les actionnaires de la Société ABB CONSULTING, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, situé 126 Impasse Juvénal, à Nîmes (30 900), sur convocation faite par le président.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre remise en main propre contre décharge en date du 01 Juin 2016.

Il est été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur BELBACHIR BOUCIF Ahmed préside la séance en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le (la) Président(e) permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent 100 actions, sur les 100 actions émises par la société.

Le Président met à la disposition des actionnaires l'ensemble des documents requis par la loi.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ABB

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2015,
- Rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015,
- le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ABB

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à €. 9 451 de la manière suivante :

1) Report à nouveau antérieur	€.	
2) Résultat de l'exercice	€.	9 451
3) Prélèvement sur les réserves	€.	
Total	€.	9 451

Affectation proposée :

4) Affectation aux réserves :		
. Réserve légale	€.	300
. Autres réserves	€.	9 151
5) Dividendes	€.	
6) Report à nouveau	€.	
Total	€.	9 151

L'assemblée générale constate qu'aucun dividende ne sera mis en paiement pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois années précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 22710 du Nouveau Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue et réalisée au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve et entérine la rémunération brute de €. 5 715 qui a été versée à Monsieur BELBACHIR BOUCIF Ahmed, du 18 Août 2015 au 31 Décembre 2015, pour ses fonctions de président durant cette même période.

Il a été remboursé de 10 872 € au titre de ses frais de déplacement, dans l'exercice de ses fonctions de Président.

Cette même assemblée décide que Monsieur BELBACHIR BOUCIF Ahmed percevra une rémunération brute de 17 000 € pour la période du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires présents ou leur mandataire.

M BELBACHIR BOUCIF Ahmed

Lue et Approuvé

ABB

ABB CONSULTING
SOCIETE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE €. 3 000
SIEGE SOCIAL : 126 IMPASSE JUVENAL
30 900 NIMES
RCS : NIMES B 813 102 860

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 30 Juin 2016

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 Décembre 2015

Conformément à la proposition de la présidence, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de €. 9 451, et que les sommes distribuables sont constituées comme suit :

1)	Report à nouveau antérieur	€.	
2)	Résultat de l'exercice	€.	9 451
3)	Prélèvement sur les réserves	€.	
	Total	€.	9 451

Affectation proposée :

4)	Affectation aux réserves :		
	. Réserve légale	€.	300
	. Autres réserves	€.	9 151
5)	Report à nouveau	€.	
6)	Dividendes	€.	
	Total	€.	9 451

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président

ABB

ABB CONSULTING
SOCIETE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE C. 3 000
SIEGE SOCIAL : 126 IMPASSE JUVENAL
30 900 NIMES
RCS : NIMES B 813 102 860

RAPPORT DE GESTION
Du Président à l'Assemblée Générale
Annuelle du 30 Juin 2016

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article M 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 16 des statuts.

Ses rapports, celui de votre président, de même que les comptes, le bilan et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 37 358 € pour un résultat bénéficiaire de €. 9 451.

- Évolution prévisible et perspectives d'avenir.

Néant

ABB

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'y a pas eu durant l'exercice, d'activités en matière de recherche et développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La SAS ABB CONSULTING n'a procédé à aucune prise de participation durant l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
<= à 30 jours	-	-
45 jours fin de mois	-	-
>= à 60 jours	-	-
TOTAL	-	-

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats de la SAS ABB CONSULTING :

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon la loi et les statuts.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à €. 37 358.

Le montant de la masse salariale s'élève à €. 8 514.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à €. 2 491.

ABB

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total €. 26 161.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à €. 11 197.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde €. 78 des produits et frais financiers, il s'établit à €. 11 119.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de €. 0,
- de l'impôt sur les sociétés de €. 1 668,

L'exercice clos le 31 Décembre 2015 de la SAS ABB CONSULTING se traduit par un bénéfice de €. 9 451.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de €. 9 451.

Nous vous proposons l'affectation suivante :

1) Report à nouveau antérieur	€.	
2) Résultat de l'exercice	€.	9 451
3) Prélèvement sur les réserves	€.	
Total	€.	9 451

Affectation proposée :

4) Affectation aux réserves :		
. Réserve légale	€.	300
. Autres réserves	€.	9 151
5) Dividendes	€.	
6) Report à nouveau	€.	
Total	€.	9 451

ABB

L'assemblé général constate qu'aucun dividende ne sera mis en paiement pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles article 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 0 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 0 €.

ACTIONNARIAT SALARIE

Aucun nouveau salarié n'est devenu actionnaire de la société durant l'exercice.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Aucun nouveau salarié participe ou n'a participé au Capital de la société durant l'exercice.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE PRESIDENT



ABB CONSULTING
SOCIETE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE €. 3 000
SIEGE SOCIAL : 126 IMPASSE JUVENAL
30 900 NIMES
RCS : NIMES B 813 102 860

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016 A 15H00

Conformément à l'article L 223-10 du Nouveau Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses présidents, l'un de ses actionnaires ou d'autres sociétés dans lesquelles le président ou un actionnaire exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale approuve et entérine les sommes globale de :

- €. 5715 qui ont été versée à Monsieur BELBACHIR BOUCIF Ahmed, du 18 Aout 2015 au 31 Décembre 2015, pour ses fonctions de président durant cette même période. Cette même assemblée décide que Monsieur BELBACHIR BOUCIF Ahmed percevra une rémunération brute de €. 17 000 pour la période du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

- €. 10 872 au titre du remboursement de ses frais de déplacement, dans l'exercice de ses fonctions de Président. Il sera remboursé, en 2016, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

LE PRESIDENT

LES ACTIONNAIRES

ABB

Monsieur le Greffier du Tribunal
De commerce de Nîmes
12 Rue Cité Foulc
30000 NÎMES

Nîmes,
Le 30 Avril 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES
GREFFE
16 MAI 2017
SELARL VIDAL - VIDAL-PENCHINAT

Réf. : ABB CONSULTING
N° R.C.S. : B 813 102 860
Dépôt des comptes annuels

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015,

- le rapport de gestion rectifié (contenant la proposition d'affectation du résultat) présenté à l'assemblée,

- la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée,

Vous trouverez aussi un chèque bancaire pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Monsieur BELBACHIR BOUCIF Ahmed
Président de la SAS